

INSTITUT DE FRANCE

ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

PALMARÈS 2018



PARIS
PALAIS DE L'INSTITUT

MMXVIII

AVANT-PROPOS

Depuis son origine, l'Académie attribue chaque année des prix qui récompensent les meilleurs travaux ou apportent une reconnaissance aux actions les plus méritoires. Elle le fait dans l'esprit qui fut celui des Conventionnels lorsqu'ils créèrent l'Institut de France : « Suivre [...] les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République » (3 brumaire an IV).

Cette mission de reconnaître les talents et d'honorer les vertus civiques que lui a assignée le législateur, l'Académie l'a assumée grâce à la générosité des personnes qui lui ont fait confiance, en créant en son sein, par des dons ou par des legs, des fondations abritées.

Les buts ont varié en presque deux cents ans ; selon les modes, mais aussi et surtout selon les parcours individuels des fondateurs qui ont apporté chacun à l'Académie des sujets de réflexion nouveaux qu'elle a accepté de faire siens. Ainsi, se côtoient de nombreux centres d'intérêt : de la psychologie féminine à l'histoire des guerres mondiales, du management humaniste des entreprises à la défense de la beauté de la France, de l'Outre-Mer à Taïwan, sans parler des secours attribuées par l'Académie à des veuves en difficulté, qui n'apparaissent pas ici.

Mais, sur chaque sujet, les membres de l'Académie recherchent avec constance l'excellence, dont chacun des lauréats est, chacun pour sa part et chacun à la place qui est la sienne, le témoin.

Le palmarès est rendu public chaque année, au mois de novembre, sous la Coupole du Palais de l'Institut, à l'occasion de la séance publique annuelle de l'Académie.

GRANDS PRIX

Prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise

La fondation a pour mission de récompenser chaque année des œuvres artistiques ou littéraires mettant en lumière les rapports entre l'Europe et le monde chinois et/ou contribuant à l'intensification des rapports culturels entre l'Europe et Taïwan. Les lauréats pourront être issus de tous les pays européens ou de Taïwan.

Trois prix de 16 500 euros chacun ont été attribués en 2018 :

- à Josiane Cauquelin pour l'ensemble de ses travaux ethnologiques sur les peuples austronésiens de Taïwan,
- à Miao Yung-hua, pour sa contribution aux échanges culturels entre la France, l'Europe et Taïwan, notamment ses traductions d'ouvrages littéraires et son émission hebdomadaire en français, « L'Heure des musées », sur Radio Taïwan International,
- et à Lukas Hemleb, pour ses spectacles mis en scène en collaboration avec le Théâtre national de Taipei.

Prix Guido et Maruccia Zerilli-Marimò (13 500 euros)

Ce prix annuel, doté par la fille de Guido et Maruccia Zerilli-Marimò, est destiné à une œuvre qui met en valeur le rôle de l'économie libérale dans le progrès des sociétés et l'avenir de l'homme.

attribué à Philippe Trainar pour l'ensemble de son œuvre.

Prix Charles Aubert – Droit (10 000 euros)

Par testament, Charles Aubert, ancien conseiller d'Etat, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie, afin qu'elle distribue chaque année un prix à un juriste et à un historien.

attribué à Denis Baranger pour son ouvrage *Penser la loi. Essai sur le législateur des temps modernes*, Paris (Gallimard), 2018.

Prix Charles Aubert – Histoire (10 000 euros)

Par testament, Charles Aubert, ancien conseiller d'Etat, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie, afin qu'elle distribue chaque année un prix à un juriste et à un historien.

attribué à Thierry Lentz, pour l'ensemble de son œuvre, à l'occasion de l'achèvement de la publication de la *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte* par la Fondation Napoléon dont il est le directeur, Paris (Fayard), 2004-2018.

Prix Lucien Dupont (10 000 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser toute personne qui, par une action

quelconque, aura contribué ou tendu à contribuer à la suppression des sujétions ou formalités inutiles de caractère administratif ou judiciaire qui compliquent la vie des citoyens.

attribué à Claire Séjean-Chazal pour sa thèse *La réalisation de la sûreté*, soutenue le 7 décembre 2017 à l'université Paris II Panthéon-Assas.

Prix Louis Cros (10 000 euros)

En mémoire de Louis Cros, le Comité universitaire d'information pédagogique a créé ce prix annuel qui récompense des œuvres éditées ou des travaux universitaires dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Le Prix est partagé à parts égales (d'un montant de 3 300 €) entre :

- Dounia Lahoual pour sa thèse *Conceptualiser les activités constructives et le développement du sujet capable : le cas de la médiation à l'art orientée jeune public dans un musée d'art moderne et contemporain*, soutenue le 22 juin 2017 à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis,
- Paul Lehner pour sa thèse *Les conseillers d'orientation dans l'enseignement secondaire (1959-1993) : un métier « impossible » ?*, soutenue le 4 mai 2017 à l'université Paris-Nanterre,
- et Nguyen Thuy Phuong pour son ouvrage *L'école française au Vietnam de 1945 à 1975. De la mission civilisatrice à la diplomatie culturelle*, Amiens (Encrage), 2017.

Prix Madeleine Laurain-Portemer (7 000 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage consacré à un sujet portant sur l'histoire des Temps modernes (1492-1789), sans distinction quant à la zone de géographie étudiée.

attribué à Bernard Barbiche pour l'ensemble de son œuvre, à l'occasion de la publication du tome III des *Œconomies royales* de Sully, Paris (Société de l'histoire de France), 2016, en collaboration avec David Buisseret.

SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE PHILOSOPHIE

Prix Dagnan-Bouveret (médaille)

Ce prix est destiné à favoriser les études de psychologie en attribuant un prix, ou de toute autre manière, notamment en donnant des subventions soit à des expériences, soit à des publications.

attribué à Thierry Martin pour l'ensemble de son œuvre.

SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE MORALE ET SOCIOLOGIE

Prix Émile Girardeau (1 300 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser un ouvrage ou mémoire ayant trait aux sciences économiques ou sociologiques.

attribué à Olivier Galland et Anne Muxel pour leur ouvrage *La tentation radicale. Enquête auprès des lycéens*, Paris (PUF), 2018.

SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

Prix Choucri Cardahi (4 500 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage ou d'une œuvre dans son ensemble, écrits en langue française, ayant traité de façon particulièrement brillante un sujet de droit international, de philosophie du droit ou de morale. Il pourra également être décerné à toute personne morale ayant œuvré dans ces domaines.

attribué à Iryna Grebenyuk pour sa thèse *Pour une reconstruction de la justice pénale internationale. Réflexions autour d'une complémentarité élargie*, soutenue le 8 décembre 2016 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Prix Francis Durieux (3 000 euros)

Francis Durieux a donné, en 1926, une impulsion décisive aux Jurisclasseurs. Ce fut une révolution dans l'édition juridique, celle des feuillets mobiles, de la mise à jour régulière des différents Traités qui voient alors le jour. Il devient en quelques années le premier éditeur juridique français. En créant, en 2003, un prix qui récompenserait des ouvrages utiles aux praticiens du droit, son fils souhaite perpétuer cette œuvre essentielle de mise à disposition de tous des ressources juridiques.

attribué à Philippe Grimaud et Olivier Villemagne pour leur ouvrage *Élaborer un budget communal*, Antony (Le Moniteur), 2017.

Prix Henri Texier I (500 euros)

Ce prix a pour vocation de subventionner toute action pratique et efficace de défense de la liberté individuelle et du droit de propriété, soit par l'attribution d'un prix à l'auteur du meilleur tract pratique faisant ressortir d'une façon simple et convaincante les fondements et justifications

de ces droits, soit en subventionnant leur publication et leur diffusion.

attribué à Hania Kassoul pour sa thèse *L'après-contrat*, soutenue le 10 novembre 2017 à l'université Côte d'Azur.

**SUR PROPOSITION DE LA SECTION
D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES**

Prix Olivier Lecerf (médaille – Les actifs de la Fondation dont utilisés pour l'organisation d'un colloque annuel autour du lauréat, de son action et/ou de son œuvre)

Olivier Lecerf (1929-2006), président de Lafarge de 1974 à 1989, a toujours défendu et illustré une conception humaniste du management de l'entreprise, conception qu'il a exprimée par la formule : « Mettre l'homme au cœur de l'entreprise ». Pour perpétuer ses valeurs humanistes, Bertrand Collomb et Lafarge ont créé, en 2008, une fondation qui porte son nom, avec le soutien de L'Oréal et de Saint-Gobain. La Fondation Olivier Lecerf s'est donné pour but d'honorer et de faire connaître des actions, des travaux ou des ouvrages qui s'inscrivent dans la tradition de l'humanisme entrepreneurial d'Olivier Lecerf.

attribué à Jean-Dominique Senard, président du groupe Michelin, pour la transformation du style de management de Michelin réalisée sous son impulsion.

Prix spécial de la section Économie politique, Statistique et Finances

Les prix spéciaux de la section Économie politique, Statistique et Finances de l'Académie des sciences morales et politiques sont destinés à couronner des ouvrages qui auront été jugés particulièrement honorables par les membres de la section.

attribué à Pierre Giorgini pour son ouvrage *La tentation d'Eugénie. L'humanité face à son destin*, Montrouge (Bayard), 2018.

Prix spécial de la section Économie politique, Statistique et Finances

Les prix spéciaux de la section Économie politique, Statistique et Finances de l'Académie des sciences morales et politiques sont destinés à couronner des ouvrages qui auront été jugés particulièrement honorables par les membres de la section.

attribué à Yann Coatanlem, pour son ouvrage *Le gouvernement des citoyens*, Paris (PUF), 2017, et pour les travaux du Club Praxis, le laboratoire d'idées qu'il anime.

SUR PROPOSITION DE LA SECTION D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Prix Jean Sainteny (700 euros)

Ce prix annuel est destiné à couronner un ouvrage concernant le développement politique, économique ou culturel ou les relations internationales, notamment en Asie du Sud-Est et en Afrique, dans l'esprit qui fut celui de l'action de Jean Sainteny.

attribué à Sabine Jansen pour son ouvrage *Les boîtes à idées de Marianne. État, expertise et relations internationales en France*, Paris (Cerf), 2017.

Prix Maurice Baumont (médaille)

Ce prix annuel est destiné à récompenser une étude historique, de préférence consacrée à l'histoire contemporaine de l'Allemagne et du monde germanique ou encore à l'histoire des deux guerres mondiales et aux périodes qui les ont précédées et suivies.

attribué à Jacques-Alain de Sédouy pour son ouvrage *Ils ont refait le monde 1919-1920. Le traité de Versailles*, Paris (Tallandier), 2017.

Bourse Marcelle Blum (1 000 euros)

Cette bourse annuelle est destinée à permettre à une agrégée de l'Université de faire des études de psychologie féminine.

attribuée à Claire-Lise Gaillard pour sa thèse « Le marché de la rencontre du XIX^e au XX^e siècle : une histoire des agences et des annonces matrimoniales », en préparation à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

SUR PROPOSITION DE LA SECTION GENERALE

Prix Louis Marin (médaille)

Ce prix annuel est destiné à récompenser une œuvre de sciences humaines.

attribué à Adeline Baldacchino pour son ouvrage *Celui qui disait non*, Paris, Fayard, 2018.

SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE

Prix Corbay (médaille)

Ce prix annuel est destiné à récompenser celui qui aura produit l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce.

attribué à Christian Gollier pour l'ensemble de son œuvre.

Prix Ernest Lémonon (médaille)

Ce prix annuel est destiné à un ouvrage français traitant de politique étrangère contemporaine ou de questions économiques ou sociales contemporaines, françaises ou étrangères.

attribué à Frédéric Le Moal pour son ouvrage *Histoire du fascisme*, Paris (Perrin), 2018.

Prix Henri Texier II (1 000 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser une œuvre de défense de la beauté de la France.

attribué à Alain Miossec pour l'ensemble de son œuvre sur les mers et les littoraux.

Prix Luc Durand-Réville (2 500 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser un travail relatif à l'aide de la France ou de l'Europe au profit du développement économique du tiers-monde, qu'il s'agisse d'un travail intellectuel (thèse, rapport, traité, ouvrage de vulgarisation, etc.) ou d'une action pratique précise (enquêtes, transferts de compétence, dotation, etc.).

attribué à Armelle Choplin et Olivier Pliez pour leur ouvrage *La mondialisation des pauvres. Loin de Wall Street et de Davos*, Paris (Seuil), 2018.

SUR PROPOSITION DE JURYS PARTICULIERS

Prix Edmond Fréville – Pierre Messmer (1 300 euros)

Ce prix annuel est décerné au meilleur travail original, livre, brochure, note ou notice, écrit en français, imprimé ou manuscrit, fait dans la période des deux années précédentes sur l'organisation, le régime ou le fonctionnement des ministères militaires (guerre ou marine) français ou étrangers (administration centrale, commandement, officiers, troupes, services divers). Il pourra aussi être attribué à un ouvrage traitant de stratégie militaire.

attribué à Pierre Vandier pour *La dissuasion au troisième âge nucléaire*, Monaco (Éditions du Rocher), 2018.

Prix Pierre-Georges Castex de littérature française (200 euros)

Prix annuel destiné à couronner une étude d'histoire ou de critique littéraire, écrite dans notre langue, consacrée pour l'essentiel à une œuvre ou à des œuvres appartenant au patrimoine national, de préférence déjà publiée, ou bien en voie de publication.

attribué à Bertrand Marchal pour l'ensemble de son œuvre.

SUR PROPOSITION DU BUREAU

Prix Édouard Bonnefous (3 300 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser alternativement une œuvre qui aura contribué à alléger le poids de l'État sur les citoyens et une œuvre consacrée à la défense de l'homme et de son environnement. En 2018, il récompensera une œuvre consacrée à alléger le poids de l'État sur les citoyens.

attribué à Julian Fernandez pour son ouvrage *Relations internationales*, Paris (Dalloz), 2018.

Prix Daniel Strasser (1 500 euros)

Ce prix annuel, créé par Madame Daniel Strasser, Princesse Radziwill pour honorer la mémoire de Daniel Strasser, membre de la Cour des Comptes européenne à Luxembourg, directeur général du Budget à la Commission à Bruxelles, chargé de mission à Matignon, conseiller-maître près la Cour des Comptes à Paris, est destiné à récompenser une action éducative ou un travail en langue française, publié ou manuscrit, contribuant à approfondir la connaissance des réalités européennes et plus particulièrement les aspects économiques, financiers et institutionnels de l'Union européenne. Le prix distinguera une personne physique, jeune de préférence, ou une personne morale (université, association, collectivité ou centre de recherches...) à l'exclusion de celles à caractère commercial.

attribué à Vincent Génin pour son ouvrage *Incarner le droit international. Du mythe juridique au déclassé international de la Belgique (1914-1940)*, Bruxelles (Peter Lang), 2018.

Prix Bernard Destremau (500 euros)

Ce prix annuel est destiné à récompenser un athlète de haut niveau qui a su concilier la pratique d'un sport de compétition avec la poursuite d'études supérieures.

attribué à Arthur Mérienne, champion du Monde junior 2015 de karaté, étudiant à l'UFR STAPS de l'Université Paris-Sud où il poursuit une licence Parcours Entraînement sportif.

PRIX DE L'INSTITUT DE FRANCE

Prix Germaine et André Lequeux – Institut de France (1 400 euros)

Ce prix est attribué à tout chercheur ou chercheuse de nationalité française,

travaillant sur un sujet de caractère scientifique ou littéraire, désintéressé ou utilitaire. Il est remis alternativement sur proposition de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Académie des sciences et de l'Académie des sciences morales et politiques.

attribué à Corinne Doria pour *Pierre Paul Royer-Collard, un philosophe entre deux révolutions*, Rennes (Presses universitaires de Rennes), 2018.